

Restructuration du Capital
Estimation du produit de disposition pour fins fiscales canadiennes

Tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 30 juillet 2012 (aux pages 244 et subséquentes) (la “**circulaire**”) et sujet aux énoncés fait dans celle-ci, la restructuration de capital de Yellow Média Limited (la “**restructuration de capital**”) est considérée comme une disposition pour fins fiscales canadiennes.

La restructuration de capital a été complétée en date effective du 20 décembre 2012 (la “**date effective**”). Tout terme non-défini ci-après devrait avoir le sens qui lui est attribué dans la circulaire.

Le tableau suivant démontre la considération reçue dans le cadre de la restructuration de capital par les détenteurs de billets existants, de débetures existantes et d'actions existantes (collectivement, les actions privilégiées existantes et les actions ordinaires existantes).

	Argent (\$)	Billets garantis de premier rang (\$)	Débetures échangeables subordonnées de premier rang (\$)	Nouvelles actions ordinaires (#)	Bons de souscription (#)
Valeur nominale de 1,000\$ de billets existants	145.644814	451.498923	58.257925	13.435995	—
Valeur nominale de 1,000\$ de débetures existantes	—	—	37.675190	2.500891	2.433753
100 actions privilégiées existantes (autre que les actions privilégiées de série 7)	—	—	—	6.252229	3.572702
100 actions privilégiées de série 7	—	—	—	1.875669	1.071811
100 actions ordinaires existantes	—	—	—	0.500178	0.285816

Le produit de disposition des billets existants, pour son détenteur, en contrepartie contre d’une somme en espèces, des billets garantis de premier rang, des débetures échangeables subordonnées de premier rang et des nouvelles actions ordinaires correspond au total des sommes en espèces et de la juste valeur marchande, à la date effective, des billets garantis de premier rang, des débetures échangeables subordonnées de premier rang et des nouvelles actions ordinaires reçus à la date effective.

Le produit de disposition des débetures existantes, pour son détenteur, en contrepartie des débetures échangeables subordonnées de premier rang, des nouvelles actions ordinaires et des bons de souscription correspond au total de la juste valeur marchande, à la date effective, des débetures échangeables subordonnées de premier rang, des nouvelles actions ordinaires et des bons de souscription reçus à la date effective.

Le produit de disposition des actions existantes, pour son détenteur, en contrepartie des nouvelles actions ordinaires et des bons de souscription correspond au total de la juste valeur

marchande, à la date effective, des nouvelles actions ordinaires et des bons de souscription reçus à la date effective.

À titre indicatif de la juste valeur marchande de chaque débenture échangeable subordonnée de premier rang, nouvelle action ordinaire et bon de souscription, selon le cas, le prix de clôture affiché (en dollars canadiens) à la date effective était comme suit:

Débenture échangeable subordonnée de premier rang: 80.00\$

Nouvelle action ordinaire: 6.86\$

Bon de souscription: 2.50\$

À titre indicatif de la juste valeur marchande de chaque billet garanti de premier rang, le prix moyen d'échange (en dollars canadiens) dans les jours suivant la date effective était comme suit:

Billet garanti de premier rang: 99.47\$

Les indications ci-haut concernant la juste valeur marchande ne se veulent pas un avis juridique, financier ou fiscal donné à un détenteur de titres en particulier et ne devraient pas être interprétées comme tel. Les indications ci-haut concernant la juste valeur marchande n'ont pas été confirmées par l'Agence du revenu du Canada, ni par toute autre autorité fiscale provinciale, et telles autorités fiscales pourraient être d'un avis contraire. **Les détenteurs de titres sont priés de consulter leurs conseillers fiscaux pour connaître les incidences pour eux de la restructuration de capital.**